



Contrat

Entre

La Salle de la Cave du Château de St-Prex, 1162 St-Prex,
Représentée par Madame Diane Chatelain

Et

.....

Spectacles prévus

Théâtre Music Atelier-conférence

Dates des représentations

.....
.....

Tarifs de location

Théâtre et Musique (compris 1 jour de répétition la veille)
 Atelier-conférence 18h00 à 22h00
 Jour répétition suppl.

CHF 300.00
CHF 120.00
CHF 50.00

Jours/heures	CHF 300.00	CHF 50.00	CHF 120.00	Total

TOTAL :

Le nettoyage de la salle est compris dans le prix.

L'installation de la salle (table-chaise) est incluse.

A la fin de la dernière représentation, la scène et la loge sont vidées du matériel amené par les locataires et remises en l'état.

Dès 23h, le public est prié de se retirer, en accord avec la commune de St-Prex et le voisinage.

Annulation

L'annulation est tolérée et admise de la part des 2 parties en tout temps.

Conditions générales

Voir le règlement.

Conditions de paiement

A verser 10 jours avant la représentation

sur le compte bancaire suivant :

BCV 1001 Lausanne (Banque cantonale vaudoise)

CH47 0076 7000 A523 9484 1 (IBAN)

La Cave du Château

Quai du Suchet 3

1162 Saint-Prex

LU ET APPROUVE

Pour la troupe locataire

Pour la salle de la Cave du Château de St-Prex

Date

Date

Signature :

Signature :

Veuillez également signer le règlement ci-joint.



Contrat COPIE pour le client

Entre La Salle de la Cave du Château de St-Prex, 1162 St-Prex
Représentée par Madame Diane Chatelain

Et

Spectacles prévus O Théâtre O Music O Atelier-conférence

Dates des représentations

Tarifs de location	O Théâtre et Musique (compris 1 jour de répétition la veille)	CHF 300.00
	O Atelier-conférence 18h00 à 22h00	CHF 120.00
	O Jour répétition suppl.	CHF 50.00

TOTAL :

Le nettoyage de la salle est compris dans le prix

L'installation de la salle (table-chaise) est incluse.

A la fin de la dernière représentation, la scène et la loge sont vidées du matériel amené par les locataires et remises en l'état.

Dès 23h, le public est prié de se retirer, en accord avec la commune de St-Prex et le voisinage.

Annulation L'annulation est tolérée et admise de la part des 2 parties en tout temps.

Conditions générales Voir le règlement.

Conditions de paiement A verser 10 jours avant la représentation

sur le compte bancaire suivant :

BCV 1001 Lausanne (Banque cantonale vaudoise)

CH47 0076 7000 A523 9484 1 (IBAN)

La Cave du Château

Quai du Suchet 3

1162 Saint-Prex

18 ENVIROCHEM

Four la troupe locutrice

1er étage de la Gare du Château de St. Tropez

Date

Date

Signature :

Signature :

Veuillez également signer le règlement ci-joint.



Matériel technique Sonorisation et lumière

Façade : 2 x 300W 2 voies Stéréo 7 bands Lin. EQ

Entrées : 16 x Jack 6.35 ou 12 x XLR-Canon

Scène : Power Mixer Yamaha 860 10 canaux Digital Multi Effects ; Par. EQ

6 canaux + 2 canaux Stéréo, Alimentation fantôme 48V.

2 entrées AUX stéréo (Jack 6.35 / RCA) pour lecteur mp3, CD, Ipod, PC...

2 sorties d'enregistrement (Jack 6.35 / RCA) *Main Out*

1 sortie monitoring (mono)

Régie : Mixette (Yamaha 860) 6 canaux Digital Multi Effects ; Par. EQ

4 canaux + 2 canaux Stéréo. Alimentation fantôme 48V.

Insert sur chaque canal + 2 boucles assignables (Send/Return : EEE1 - EEE2)

1 entrée AI/IX stéréo pour lecteur mp3, CD, Ipod, PC

Lumière : Professional 24-Channel DMX Lighting Console SHAMSYS Q10

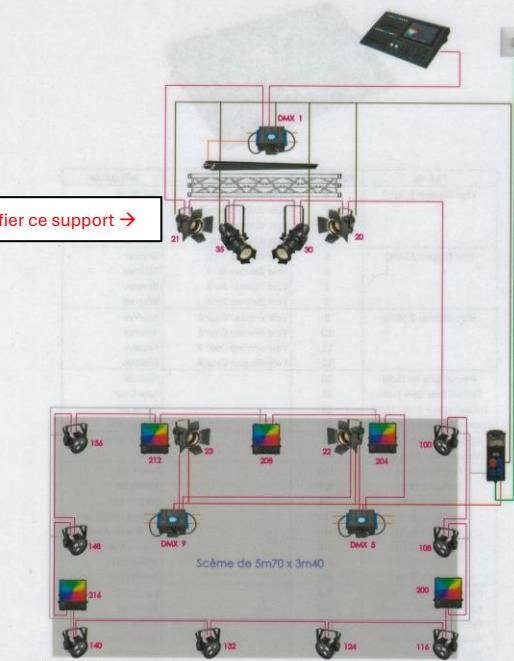
Patch console SHAMSYS Q10



Fixture	Patch DMX	Fonction	Affection
Bloc Dimmer 1 (4ch)	1	Voie dimmer face 1	Rail Dicro
	2	Voie dimmer face 2	Réserve
	3	Voie dimmer face 3	Réserve
	4	Voie dimmer face 4	Réserve
Bloc Dimmer 2 (4ch)	5	Voie dimmer Jar 1	Réserve
	6	Voie dimmer Jar 2	Réserve
	7	Voie dimmer Jar 3	Réserve
	8	Voie dimmer Jar 4	Réserve
Bloc Dimmer 3 (4ch)	9	Voie dimmer Cour 1	Réserve
	10	Voie dimmer Cour 2	Réserve
	11	Voie dimmer Cour 3	Réserve
	12	Voie dimmer Cour 4	Réserve
Fresnel face Jar (1ch)	20		Face Jar
Fresnel face Cour (1ch)	21		Face Cour
Fresnel scène Av Jar (1ch)	22		Scène Jar
Fresnel scène Av Cour (1ch)	23		Scène Cour
Déco coupe face Jar (5ch)	30		Centre scène
Déco coupe face Cour (5ch)	35		Gobo
Par Led 1 (8ch)	100		Avant Jar
Par Led 2 (8ch)	108		Milieu Jar
Par Led 3 (8ch)	116		Arrière Jar
Par Led 4 (8ch)	124		Arrière centre Jar
Par Led 5 (8ch)	132		Arrière centre Jar
Par Led 6 (8ch)	140		Arrrière Cour
Par Led 7 (8ch)	148		Milieu Cour
Par Led 8 (8ch)	156		Avant Cour
Pannel Led RGBW (4ch)	200		Lateral Jar
Pannel Led RGBW (4ch)	204		Avant Jar
Pannel Led RGBW (4ch)	208		Avant centre
Pannel Led RGBW (4ch)	212		Avant Cour
Pannel Led RGBW (4ch)	216		Latéral Cour

4 SKYNIGHT SA 14 rue des Sablières 1242 Satigny 022 555 07 10 www.skynight.com

Implantation éclairage



SKYNIGHT SA 14 rue des Sablières 1242 Satigny 022 555 02 10 www.skynight.com

Dimensions de la scène :

3m de profondeur – 4m de large

Coulisses étroites traversantes

Fond en rideaux noirs sur panneaux de bois brun clair – non démontable (Fixe)

2 portes latérales - démontables

La loge unique est en dehors de la scène

Chauffage :

Soufflerie qui est arrêtée durant le spectacle.

Quelques radiateurs électriques sont à disposition si besoin.



REGLEMENT ET CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE DE LA CAVE DU CHATEAU DE SAINT-PREX

Ce règlement s'adresse à tous les « locataires-utilisateurs » de la Cave.

L'entrée de la Cave se fait uniquement par le jardin côté lac.

Veuillez ne **PAS FUMER** dans la salle. Un cendrier à l'entrée du caveau est à disposition.

Veuillez ne pas verser des déchets solides dans les cuvettes des WC

Pour des raisons d'hygiène (sol non nettoyable-gravier), la nourriture n'est pas admise dans la cave.

Les chaises en bois restent à l'intérieur. Il n'est pas autorisé de les sortir dans le jardin.

Le nettoyage de la salle est compris dans le prix de la location

L'installation de la salle (table-chaise) est incluse dans le prix de location.

La Cave informe la commune du spectacle. Un tout ménage est distribué.

Le dernier jour de représentation, la salle est vidée du matériel amené par les locataires. Un supplément de 50.- CHF par jour sera ajouté s'il y a dépassement dans les dates. Pour rappel, la troupe a droit à 1 jour de répétition compris dans le forfait.

La scène et la loge sont remise en l'état par la troupe.

Les jardins sont privatifs. Une demande doit être faite pour leurs utilisations.

Dès 23h, par respect pour le voisinage, le public est prié de quitter les lieux, y compris les jardins.

Il n'est pas possible de rajouter des projecteurs (ampères max. déjà atteint).

Le système d'éclairage, Eurolight LC2412, est mis à disposition mais :

Le support central plafonnier haut (2+2 projecteurs central) ne doit en aucun cas être modifié.

Il est interdit de modifier les adresses Patch DMX des projecteurs.

Il est autorisé de tourner, anguler, les différents projecteurs situés sur la scène.

Tout doit être remis en place lors de la fin de la représentation. Si le propriétaire doit faire appel au service SKYNIGHT pour remettre et ou reprogrammer les projecteurs, la facture sera envoyée au locataire (env. 500.-)

Aucun graffiti, affiches, publicités ne seront collés sur les murs.

Aucun trou ne doit être fait dans le plancher de la scène ou sur les parois. Pas de talon aiguille.

La prise de connexion des projecteurs doit être débranchée après usage. Elle se situe au bar, à gauche de la régie. La prise de sonorisation doit être éteinte également (derrière la scène côté jardin)

Le chauffage doit être éteint quand la soirée est terminée.

Toute avarie ou anomalie dans le fonctionnement des appareils doit être immédiatement signalée à la personne responsable (079/613.65.93 ou 079/637.57.11)

Toute avarie, anomalie, dégât, ou matériel manquant qui sera constaté lors de la restitution des locaux sera facturé au locataire.

La Cave dispose d'un équipement de sonorisation et de lumière. (Voir fiche technique)

La Cave est assurée contre l'incendie.

En cas d'incendie, 2 extincteurs sont dans le caveau, au coin Bar.

En revanche, les locataires sont responsables de tout incident ou accident survenu durant l'utilisation des locaux loués (Responsabilité Civile)

Le nombre de spectateurs admis dans la salle est de 50 places assises.

Les réservations et la billetterie sont gérées par la troupe.

Les droits d'auteurs sont gérés et financés par la troupe.

Le locataire atteste avoir pris connaissance de ce règlement et en approuve le contenu.



Signature _____

